



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Grèce

Question écrite n° 72198

## Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer le nombre de ressortissants français détenus en Grèce au 1er janvier 2005. Dans la mesure du possible, il souhaite connaître, pour chacun de ces ressortissants français, les motifs de leur détention, le quantum de la peine à laquelle ils ont été condamnés ainsi que la date probable de leur libération.

## Texte de la réponse

À la connaissance du ministère des affaires étrangères, six détenus français sont actuellement suivis sur le plan de la protection consulaire dans nos circonscriptions consulaires en Grèce. Dans la circonscription consulaire de notre ambassade à Athènes : cinq détenus. Une arrestation intervenue en 2002 pour homicide ; cette personne, franco-algérienne, est condamnée à la réclusion criminelle à perpétuité. Trois arrestations en 2003 : l'une pour un délit de fausse monnaie et les deux autres pour escroquerie ; les condamnations sont respectivement de dix ans, et neuf ans et demi pour les délits d'escroquerie. Une arrestation en décembre 2004 pour un délit d'escroquerie ; cette personne n'a pas encore été jugée. Dans la circonscription consulaire de Thessalonique un Français a été arrêté en décembre 2004 et condamné à dix mois de détention pour atteinte à la propriété d'autrui. La protection consulaire peut s'exercer sans difficulté et les détenus ont la possibilité, s'ils le demandent, d'être transférés en France, au titre de la convention de transfèrement du Conseil de l'Europe, pour y purger le restant de leur peine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72198

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 août 2005, page 7605

**Réponse publiée le :** 11 octobre 2005, page 9420